
Histoire de la religion, du droit et des institutions médiévales

Jacques Chiffolleau



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17538>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2006

Pagination : 325-327

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Jacques Chiffolleau, « Histoire de la religion, du droit et des institutions médiévales », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2006, mis en ligne le 01 avril 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17538>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Histoire de la religion, du droit et des institutions médiévales

Jacques Chiffolleau

Jacques Chiffolleau, *directeur d'études*

1. Recherches sur la rébellion et l'obéissance (à Lyon)

- 1 L'ENQUÊTE, commencée l'an dernier, s'est poursuivie selon la même méthode, très simple, qui consiste, dans un premier temps, et de façon extensive, en un repérage des deux ensembles lexicaux formés autour de la *rebellio* et de l'*obedientia* dans les sources doctrinales, normatives ou narratives, du haut Moyen Âge au XV^e siècle. Puis, dans un second temps, une fois réduit le champ de l'enquête à un type de sources ou à un arc chronologique précis, dans une recherche plus fine et qualitative sur le sens et les usages de ces deux notions, impliquant évidemment une contextualisation de leurs emplois. Après les sources monastiques, qui nous avaient surtout retenus en 2003-2004, et qui nous avaient permis de relire de façon critique certaines analyses de Foucault, ont été examinées cette année d'une part quelques sources narratives des XI^e-XII^e siècle (françaises, anglaises et italiennes), où les références aux rebelles et à la rébellion paraissent venir tout droit des livres historiques de l'Ancien Testament, d'autre part aux collections canoniques et aux sources normatives en général, où s'impose le modèle de l'obéissance monastique. Jusqu'au XI^e siècle, les deux notions se présentent rarement comme des antonymes, même si elles paraissent se rapprocher dans certains textes de combat pendant la réforme grégorienne (*libelli de lite*, préambules des lettres pontificales, etc.). La recherche sur ce terrain est à peine commencée et devrait se poursuivre l'an prochain selon un programme que le directeur d'études a présenté lors d'une conférence qui a eu lieu à l'Université de Montpellier en novembre 2004. La seconde partie du séminaire, après un saut chronologique de deux siècles permettant de mieux marquer les écarts, a porté sur une période très différente, de la fin du XIII^e siècle au début du XV^e siècle, où l'obéissance apparaît désormais clairement comme

une valeur politique majeure et où la rébellion, devenue son exact contraire, se transforme, pour la première fois, en une qualification juridique essentielle, rapprochée de la lèse-majesté. Plusieurs séances ont alors été consacrées à l'examen des deux grandes constitutions d'Henri VII (*Quis sint rebelles et ad reprimandum*) qui, en 1313, imposent cette assimilation et surtout aux très longs commentaires que Bartole en donne, où s'esquissent à la fois une psychologie du rebelle et une « mystique de l'obéissance » (Mario Sbriccoli), puisque – c'est la grande nouveauté – le *for interne* est aussi mobilisé, selon des modalités que l'on a commencé d'explorer, dans la construction de ce nouveau lien de pouvoir. Comme chaque année, les membres du séminaire ont activement participé à cette réflexion collective. Clément Lenoble et Pascal Mergey (doctorants Lyon-II) ont proposé, pour le premier, une analyse du rôle de l'obéissance dans les sources normatives franciscaines, et, pour le second, un examen des références à l'obéissance et à la rébellion dans l'ensemble de la documentation judiciaire concernant Gilles de Rais. Marcelo Candido da Silva (Université de São Paulo, professeur invité par l'ENS) a présenté ses recherches récentes sur les pauvres et l'économie morale dans les capitulaires carolingiens. Enfin, à cette recherche principale, s'est ajoutée, au cours de l'année, l'organisation d'une table ronde, en collaboration avec Nicole Bériou (Université Lyon-II-Institut universitaire de France), pour la préparation d'un livre collectif sur l'économie des ordres mendiants dans les derniers siècles du Moyen Âge.

2. La procédure ordinaire et l'enquête, du XII^e au XV^e siècle (à Paris)

- 2 Contrastant avec notre travail de l'an dernier, qui avait consisté surtout dans l'analyse des sources doctrinales – principalement italiennes et françaises – de l'histoire de la procédure (*ordines*, *sommes*, *tractatus de maleficiis*, etc.), nous avons repris cette année l'analyse de dossiers documentaires portant sur des casus précis et l'étude d'actes de la pratique. Le but, toutefois, était bien le même : tenter d'éclairer à nouveaux frais les conditions, techniques et politiques, du développement du mode inquisitoire dans les derniers siècles du Moyen Âge et la signification du recours à l'extraordinaire. L'analyse des traditions documentaires nous a d'abord conduit à nous intéresser aux collections de copies de grands procès politiques français constituées par Dupuy et Godefroy dans la première moitié du XVII^e siècle. Elles comptent, significativement, de nombreuses causes célèbres des XIV^e et XV^e siècles, qui doivent retenir notre attention dans les années à venir car elles ont toutes en commun de s'intéresser au crime de majesté (des Templiers à Pierre de Craon, en passant par Robert d'Artois, Enguerrand de Marigny, Jourdain de l'Isle, Olivier de Clisson ou les séditieux de Montpellier, de Charles de Lorraine à Dunois, en passant par Gilles de Rais, Jeanne d'Arc, Jacques Coeur, Jean et René d'Alençon ou Louis de Luxembourg). Plusieurs séances ont été ensuite consacrées au procès célèbre lancé en 1313 par l'empereur Henri VII contre Robert d'Anjou, le roi de Naples soutenu par le pape, où des inventions essentielles voient le jour (concernant notamment la procédure sommaire), en même temps que se développent des formes nouvelles de publicisation liées au débat judiciaire lui-même. Par contraste, nous avons cherché ensuite à comprendre le fonctionnement d'une procédure criminelle ordinaire, au sein même de la cour pontificale, en étudiant, lors de plusieurs séminaires, les actes très abondants du procès mené par un juge éminent

de la curie avignonnaise dans les années 1330, Guillaume Lombard, contre un meurtrier florentin, Lorenzo Burbassi. L'apport des participants au séminaire à cette enquête collective a été, comme chaque année, essentiel : Jean-Patrice Boudet (Université d'Orléans) a présenté le dossier des procès pour magie à Paris à la fin du XIV^e siècle, Sylvain Parent (doctorant Lyon-II) s'est intéressé à la publicisation des procédures lancées par Jean XXII contre les Visconti et les gibelins italiens, Hélène Fernandez (doctorante, ENS), dans la ligne de nos recherches sur les collections du XVII^e siècle, a bien voulu nous présenter le cas du procès Cinq Mars/de Thou. Massimo Vallerani (directeur d'études invité, Université de Turin) est revenu sur les conflits procéduraux et les stratégies politiques dans les procès inquisitoriaux des cours italiennes (fin XIII^e-début XIV^e siècle) et Mario Sbriccoli (directeur d'études invité, Université de Macerata) a présenté ses thèses sur le développement du « pénal hégémonique » au XIII^e siècle et sur la transformation de l'image de la justice qui en résulte à la fin du Moyen Âge et au début des Temps modernes.

Publication

- « *Ecclesia de occultis non iudicat*. L'Église, le secret et l'occulte du XII^e au XV^e siècle », dans *Il segreto, micrologus, nature, sciences and medieval societies*, 13, Edizioni del Galluzzo, 2005, p. 359-482.

INDEX

Thèmes : Anthropologie historique